

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2018)

**Heft:** 1

**Artikel:** Traité sur le commerce des armes (TCA) : Contribution de la Suisse et impacts

**Autor:** Dabour, Ataa

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-823329>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Une statue très symbolique devant le siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Armes

## Traité sur le commerce des armes (TCA) : Contribution de la Suisse et impacts

**Ataa Dabour**

Etudiante en MAS sécurité globale et résolution des conflits, Université de Genève

Le 2 avril 2013 marque l'adoption du Traité sur le commerce des armes (TCA) par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Deux ans après, soit le 30 avril 2015, il est entré en vigueur pour la Suisse. Le TCA est le premier traité qui fixe des normes juridiquement contraignantes visant à réguler le commerce international des armes conventionnelles<sup>1</sup> et à lutter contre le trafic illégal d'armes. Il interdit le transfert d'armes vers des pays où le risque est grand que celles-ci soient utilisées pour perpétrer des violations des droits humains ou du droit international humanitaire. Depuis, les Etats parties ont donc l'obligation de contrôler leurs exportations et leurs transferts d'armes avant chaque transaction.

Ainsi, ce traité instaure une plus grande transparence dans les transferts d'armements, responsabilise les Etats exportateurs d'armes et, en réduisant la souffrance humaine, contribue à la paix et à la sécurité. Sa réussite ne dépend strictement que de l'application stricte et efficace de ces normes, dans laquelle la Suisse joue entre autres un rôle essentiel. Nous allons donc examiner la contribution de la Suisse dans le Traité sur le commerce des armes (TCA) et ses impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur l'image de ce pays à tradition humanitaire.

### Contribution de la Suisse dans le TCA

La contribution positive de la Suisse s'est fait ressentir déjà au moment de l'élaboration du Traité sur le commerce des armes (TCA). En 2013, sous l'égide du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), elle s'était engagée dans de difficiles négociations pour obtenir le traité « *le plus fort et le plus efficace possible.* »<sup>2</sup> Selon Swisspeace, la Suisse aurait notamment influencé le texte sur « *les points détaillant l'importance accordée au droit international humanitaire, le champ d'application du traité et les aspects techniques, du contrôle à l'exportation.* »<sup>3</sup>

Deux ans plus tard, en 2015, le Département fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) assurait également que la Suisse allait continuer à « *assumer un rôle aussi actif qu'au cours des négociations* »<sup>4</sup> dans le cadre de la mise en œuvre du traité ainsi qu'à promouvoir son universalité en coordonnant « *des séminaires dans les régions les plus touchées et en encourageant la participation des pays économiquement faibles aux conférences du traité.* »<sup>5</sup>

En ce sens, lors de la première Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes (TCA) qui s'est tenue à Cancun du 24 au 27 juin 2015, la Suisse pose sa candidature pour accueillir le siège du secrétariat permanent, dont le rôle est de s'assurer de l'application rigoureuse des normes du traité. En somme, trois villes étaient en lice pour l'établissement du futur secrétariat permanent : Port of Spain (Trinité-et-Tobago), Vienne (Autriche) et Genève (Suisse). C'est sur cette dernière que le choix des Etats parties s'est porté puisque Genève offre « *un environnement idéal pour l'implémentation inclusive et efficace du Traité.* »<sup>6</sup> En effet, en plus des 170 représentations étatiques, des 250 organisations non-gouvernementales (ONG) et des 72 organisations internationales (OI) qu'elle abrite, la Genève internationale couvre également les dimensions à la fois sécuritaire et économique du Traité grâce à ses experts en désarmement et résolution de conflits, droits humains et affaires humanitaires, ainsi que du commerce.

En accueillant son secrétariat, l'ancien conseiller fédéral, Didier Burkhalter, se dit convaincu que la Suisse peut apporter une contribution significative dans le succès du Traité sur le commerce des armes (TCA). Par conséquent, son établissement à la Cité de Calvin souligne et renforce à la fois « *le rôle de la Suisse et de la Genève internationale dans la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.* »<sup>7</sup> Toutefois, il semblerait que la Suisse ait tourné casaque à cet égard.



## Politique de paix ou préservation de l'industrie suisse d'armement ?

Plusieurs acteurs, mais surtout des organisations non-gouvernementales, ont manifesté leur surprise et leur mécontentement vis-à-vis de la tournure qu'a pris l'évolution de l'engagement de la Suisse dans le cadre du Traité sur le commerce des armes (TCA). En effet, au lieu de renforcer sa politique nationale de contrôle des exportations d'armes, la Suisse l'a assoupli à deux fois, en mars 2014 et en avril 2016.

Dans le premier cas, le contrôle des exportations suisses au niveau du TCA a été réduit par le Parlement.<sup>8</sup> Cette réduction a pour résultat la levée de l'interdiction de l'exportation d'armes « si le risque est faible que le matériel de guerre à exporter soit utilisé pour commettre des violations graves des droits de l'homme. »<sup>9</sup> Dans le second, c'est le Conseil fédéral qui, probablement en raison de fortes pressions émanant des milieux économiques, réinterprète l'ordonnance sur le matériel de guerre. Dès lors, l'interdiction de livrer des armes aux pays impliqués dans un conflit armé ne s'applique que « si un conflit armé règne au sein même du pays destinataire. »<sup>10</sup> Et, bien sûr, ces deux assouplissements ont permis à l'industrie suisse d'armement d'accroître ses bénéfices, notamment en sacrifiant la protection des droits humains en faveur de ses intérêts économiques. Par l'intermédiaire de certaines entreprises helvétiques d'armement, la Confédération aurait en effet violé le TCA en exportant, en 2015 seulement, pour 5,7 millions de francs de matériel de guerre en Arabie saoudite,<sup>11</sup> en conflit avec le Yémen.

Il semblerait que l'installation à Genève du secrétariat du Traité sur le commerce des armes (TCA) n'ait pas poussé la Suisse vers davantage de transparence.<sup>12</sup> Ainsi, bien loin de se profiler comme un bon élève dans la mise en œuvre et le respect du traité et de ses objectifs, notamment la réduction de la souffrance humaine, la Suisse contribuerait même à l'augmenter.

A. D.

A Genève, plusieurs organisations, autour du Small Arms Survey et du GCSP, qu'abritent la Maison de la Paix, étudient et militent activement pour la limitation des armements.



- 1 Par « armes conventionnelles, » on entend généralement la catégorie d'armes qui comprend les armes légères aux chars d'assaut en passant par les avions de chasse, les bateaux de guerre et les missiles.
- 2 « L'Assemblée générale des Nations Unies adopte le Traité international sur le commerce des armes, » Communiqué de presse du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), 3 avril 2013. <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2013.msg-id-48332.html>, (consulté le 25.11.2017)
- 3 « Le Traité sur le commerce des armes et la Suisse : un pas en avant humanitaire ? » in: Commerce des armes : controverses et perspectives, Swisspeace, N°147, septembre 2016. <http://www.swisspeace.ch/apropos/le-traite-sur-le-commerce-des-armes-et-la-suisse-un-pas-en-avant-humanitaire/?lang=fr>, (consulté le 25.11.2017)
- 4 « Traité sur le commerce des armes: dépôt de l'instrument de ratification, » Communiqué de presse du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), 30 janvier 2015. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-56092.html>, (consulté le 25.11.2017).
- 5 « L'engagement de la Suisse en faveur de pratiques responsables dans le commerce des armes », in : Commerce des armes : controverses et perspectives, Swisspeace, N°147, septembre 2016. <http://www.swisspeace.ch/apropos/lengagement-de-la-suisse-en-faveur-de-pratiques-responsables-dans-le-commerce-des-armes/?lang=fr>, (consulté le 25.11.2017)
- 6 « Allocution du Conseiller fédéral Didier Burkhalter lors de la conférence des Etats parties au traité sur le commerce des armes, » Cancún/Mexique, DFAE, 24 août 2015. [https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfa/actualite/informations-dfae.html/content/eda/fr/meta/speeches/2015/8/24/\\_a-swiss-commitment-to-empowering-the-arms-trade-treaty-for-a-s](https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfa/actualite/informations-dfae.html/content/eda/fr/meta/speeches/2015/8/24/_a-swiss-commitment-to-empowering-the-arms-trade-treaty-for-a-s), (consulté le 26.11.2017).
- 7 « Le Conseil fédéral conclut un accord de siège et un arrangement administratif avec le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes, » Communiqué de presse du DFAE, 13 juin 2016. <https://www.dfae.admin.ch/eda/fr/dfa/actualite/informations-dfae.html/content/eda/fr/meta/news/2016/6/13/62158>, (consulté le 27.11.2017)
- 8 « Critics outraged over easing of arms exports, » Swissinfo, 6 mars 2014. [https://www.swissinfo.ch/eng/jobs-vs-ethics\\_critics-outraged-over-easing-of-arms-exports/38100552](https://www.swissinfo.ch/eng/jobs-vs-ethics_critics-outraged-over-easing-of-arms-exports/38100552), (consulté le 24.11.2017).
- 9 « Ordonnance du 25 février 1998 sur le matériel de guerre, » (Etat le 1er octobre 2015), Conseil fédéral. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19980112/index.html>, (consulté le 27.11.2017).
- 10 « Lettre du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) à l'agence télégraphique suisse ats, » in: Waffenexporte in Golfstaaten im Widerspruch zur Verordnung, Swissinfo, 22 avril 2016. <https://www.swissinfo.ch/ger/waffenexporte-in-golfstaaten-im-widerspruch-zur-verordnung/42107794>, (consulté le 27.11.2017).
- 11 « La Suisse épinglée pour ses exportations d'armes en Arabie saoudite », 24heures, 1er mars 2016. <https://www.24heures.ch/economie/La-Suisse-epinglee-pour-ses-exportations-d-armes-en-Arabie-saoudite/story/10224305>, (consulté le 27.11.2017).
- 12 « Armes : la Suisse remonte parmi les pays les plus transparents, » *La Liberté*, 13 septembre 2017. <https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/armes-la-suisse-remonte-parmi-les-pays-les-plus-transparents/407818>, (consulté le 28.11.2017).